Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260709-2026_07_09_D_02-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 9 juillet 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **9 juillet 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **3 juillet 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur **Roland LUCAS, Maire**. Madame **Hélène DUQUENNE**, Adjointe, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 09-07-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	07	09	02	00

Projet Eolien Landes de Bréhinier
Motion de Rejet du Projet déposé par ABO Energie
Entité Juridique : SAS CPENR (TOULOUSE) des Landes de Bréhinier

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	03-07-2026
RÉUNION	09-07-2026
AFFICHAGE	13-07-2026
TRANSMISSION	13-07-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	18	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	18	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	18	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	18	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	18	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	18	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	18	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	18		0	1	HERVE Anne
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	18		0	1	JOUAN Fabienne
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	18		0	1	CORNILLET Colette
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				20	0	3	

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260709-2026_07_09_D_02-DE

Conseil du 09-07-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	07	09	02	00

Projet Eolien Landes de Bréhinier
Motion de Rejet du Projet déposé par ABO Energie
Entité Juridique : SAS CPENR (TOULOUSE) des Landes de Bréhinier

Rapporteur : Madame Marine CHARRA, Adjointe,

Demandeur	SAS CPENR des Landes de Bréhinier siège social - 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse
Objet de la Demande	Demande de la société pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 200 mètres, puissance maximale unitaire de 6,6 MW) et 1 poste de livraison, lieu-dit « Les Landes de Bréhinier », sur la commune de Plénée-Jugon.
07-02-2024 **19-11-2025** **17-03-2026** **30-03-2026**	Demande d'autorisation environnementale • Initiale Demande d'autorisation environnementale • Complément Rapport de l'Inspecteur de l'Environnement Mme Catherine Blanchard désignée Commissaire-Enquêteur
Durée de l'Enquête **08-06-2026 à 24-07-2026**	• Du 8 juin au 10 juillet inclus (Durée initiale) • Du 11 juillet au 24 juillet inclus (Prolongation)
Réunion Publique	Mercredi 10 juin 2026 • 20h00
Article 6 de l'Arrêté ICPE	Avis des Conseils Municipaux du 1er jour de l'enquête à J+15 post enquête
Date limite d'expression	8 août 2026

Après un examen circonstancié du dossier, et compte tenu des éléments matériels et contextuels qui entourent le projet de parc éolien, les membres du Bureau Municipal, après en avoir régulièrement débattu en comité plénier, ont résolu d'exposer et de soumettre à l'assemblée municipale le texte d'une Motion dont les motifs expriment une opposition argumentée. Les considérants invoqués et différent moyens exposés à l'appui de la Motion, convoquent les dernières évolutions de la jurisprudence. A la lecture et sur le fondement de la Motion, il ressort que le projet de parc éolien fait obstacle aux intérêts généraux de la Commune.

Si le Conseil municipal réaffirme son engagement en faveur de la transition énergétique, il ne peut soutenir un projet industriel dont la conception, telle qu'elle nous est présentée, présente des lacunes majeures et inacceptables pour notre territoire.

Ce projet ne s'inscrit nullement dans la logique de la cohérence territoriale, ne respecte pas le cadre de vie ni la réalité écologique du site d'accueil, et comporte des atteintes directes au patrimoine naturel. Par cette motion, nous demandons solennellement à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor de rejeter la demande d'autorisation environnementale, et de privilégier à l'avenir, des solutions plus respectueuses de notre paysage et de la tranquillité de nos concitoyens.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER en tous points la Motion jointe à la présente, pour l'ensemble des considérants et moyens opposés à la réalisation du projet de parc éolien prévu au Landes de Bréhinier (installation de 2 aérogénérateurs d'une hauteur totale maximale de 200 mètres, en puissance maximale unitaire de 6,6 MW). Texte intégral annexé.

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	**20**	**03**	**00**	**23**	**00**	**02**	**21**	**00**	**21**	**21**	**00**

Se sont abstenus : Florence ONFRAY et Pierre-Manuel ONFRAY

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22640

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 9 juillet 2026